

Diffusion : Maire / Adjoint / Délégués  
Conseillers Municipaux  
(envoi par mail)  
D.G.S / Directrice Cabinet  
Centre Technique Municipal  
La Tribune / Le Dauphiné  
Affichage interne / Minutier  
C.C.M (par mail après le CM)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 à 18 H 00**

-----

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérelli, Roche, Saez, Schmitt, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : Curtius-Landraud (pouvoir à Tolfo), Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Cotta), Dolard, Johannais.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2014.

M. Michel JOUVE est désigné comme secrétaire de séance.

**Préambule :**

**O. PEVERELLI**

Le Maire souhaite revenir sur les événements climatiques de la nuit dernière. Au Teil il n'est déploré aucun blessé ou de mort, 700 interventions du CODIS en Ardèche, dont 200 sauvetages.

Pour la Commune, on a dénombré plus de 40 points avec des gros problèmes. Il n'y a jamais eu plusieurs phénomènes en même temps (par exemple en 2008 le Bourdary, le Frayol l'an dernier). Cette année à la fois : sur le Frayol, tout le quartier sud, toute la Montée du Château. Sur le Château, nous avons craint que ce soit le mur mais pas du tout, il a résisté mais 100 mètres plus bas c'est un gros talus qui a glissé et qui aurait pu causer des dégâts plus importants si les pompiers n'étaient pas intervenus en attendant que les Services Techniques arrivent avec le tractopelle.

Je tiens à remercier à tous les élus, les riverains, les Sapeurs-Pompiers, et les Services Techniques qui sont intervenus. Vers minuit tout était inondé, les allées Paul Avon, le sud, le centre, la croix rouge... Situation très difficile. On a relogé des gens dans leurs familles ou leurs proches mais aussi dans la Salle des Fêtes de la Mairie.

Vers 3 heures du matin les intempéries se sont estompées et les cours d'eau sont redescendus (le Frayol à minuit était plus haut que l'an dernier). Problèmes aussi à La Rouvière. Plusieurs équipes des services municipaux ont passé la nuit à gérer l'urgence. Il y a beaucoup plus de dégâts sur les commerces (Bricomarché, Intermarché, Securitest sont complètement arrêtés et ils auront besoin de plusieurs jours pour se remettre à niveau. Et de nombreuses habitations ont été inondées (comme par exemple Rue Ambroise Croizat).

Nous allons faire une demande de Classement en Etat de Catastrophe Naturelle. Il va y avoir à faire un gros état des lieux.

Des riverains qui sont présents ce soir ont subi la crue du Frayol l'an dernier. Nous n'avons pas eu le même phénomène que l'an dernier ? N'empêche que ça aura un coût pour les riverains et la collectivité qui n'est pas simple à porter pour les uns et pour les autres. L'urgence aujourd'hui est de réparer et de secourir.

## **R. COTTA**

Est-ce que vous avez eu des nouvelles sur les aides de l'Etat pour l'an dernier ?

## **O. PEVERELLI**

Nous avons eu des avances dès le départ, l'arrêté définitif est arrivé dernièrement. Environ 260 000 euros de l'Etat, 200 000 euros du Conseil Départemental de l'Ardèche et le reste est à la charge de la Commune, soit plus de 400 000 euros.

A côté de cela, des démarches ont été engagées auprès des Services de l'Etat car il faut des autorisations pour intervenir. La loi stipule que nous n'avons pas le droit d'aller intervenir sur le domaine privé sauf s'il y a une déclaration d'intérêt général. Ce qui permettra de définir avec les Services de l'Etat les interventions et non pour traiter des intérêts particuliers. La règle c'est interdiction d'intervenir sur le domaine privé et si on lance cette procédure on a possibilité d'intervenir sur les propriétés privées. Nous n'avons pas le droit de financer. On avait engagé depuis des travaux dont certains ont été emportés hier.

## **R. COTTA**

Est-ce que vous avez pensé à élaborer un Plan de Prévention des Risques Inondations ?

## **O. PEVERELLI**

Oui, on y travaille dessus. Mais malheureusement la nature reprend toujours le dessus. Ce qui est inquiétant c'est qu'on en a subi 3 en peu de temps et que les départements limitrophes ont traversé le même épisode. Nous allons engager un travail avec le Syndicat de l'Escoutay ou avec Barrès Coiron. Vu l'actualité, il sera peut-être intéressant de discuter avec ces derniers comme ils ont engagé un travail important.

## **R. COTTA**

On a tous été sollicités par différents riverains. Est-ce que vous avez envisagé de faire une présentation publique à la population ?

## **O. PEVERELLI**

De toute façon le Plan de Prévention des Risques Inondations doit être porté à connaissance. Il s'agit d'une question pour les spécialistes. Nous avons les techniciens de l'Etat pour qui c'est le métier. Nous travaillons étroitement avec eux et nous avons 2 cabinets d'études. Une fois que le Plan de Prévention des Risques Inondations est approuvé, il doit être présenté à la population. L'enquête publique sur les glissements de terrain avait eu lieu il y a quelques années et nous avons approuvé la carte. Aujourd'hui cela porte sur la vraie connaissance du Bourdary.

## **Y. CHAMBERT**

La violette 2 a été inondé ?

## **O. PEVERELLI**

Oui nous avons évacué une famille. Des rez-de-chaussée ont été inondés.

## **R. COTTA**

Vu les problèmes rencontrés au sein de la Caserne des pompiers, est-ce que les pompiers ont pu intervenir facilement ? Pouvez-vous d'ailleurs nous donner des informations sur les décisions prises par le SDIS pour retrouver de la sérénité au sein de la caserne ?

## **O. PEVERELLI**

Je n'ai pas d'intervention à faire ce sujet. Mais je salue le travail qu'ils ont fait car ils ont répondu à toutes les sollicitations en temps et en heure. Il faut garder la tête sur les épaules. Ils ont eu des renforts, ils se sont organisés et c'est vrai que les secours n'ont pas eu à en pâtir.

## **B. NOEL**

Ils ont été réactifs et ils ont anticipé les intempéries.

## **O. PEVERELLI**

Ce qui n'empêche pas leurs problèmes internes.

Merci aussi aux gendarmes. Il y a eu une très belle coordination de tous les services publics.

## **Présentation du Bilan Annuel OPAH :**

## **O. PEVERELLI**

Nous avons signé un contrat avec les Services de l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). C'est majeur pour la collectivité. C'est le seul en Ardèche. Je tiens à remercier Pascale TOLFO qui suit cette affaire depuis plus de 2 ans et tous les services de la Commune et de la Communauté de Communes ainsi que tous les autres élus car il y a tout un tas de volets. Nous aurons un Conseil Municipal dédié à l'ensemble de ces sujets car c'est un enjeu majeur pour la collectivité. Ce sera lié à la déviation et nous aurons tout ce qu'il faut pour la rendre encore plus attractive même si elle l'est déjà.

Si nous avons obtenu ce contrat c'est que nous avons lancé déjà l'OPAH et l'Opération Façades notamment.

## **B. NOEL**

L'OPAH est un dispositif suivi de beaucoup d'autres maintenant. Cela concerne l'investissement privé. Nous l'avons lancé à l'échelle de Rhône-Helvie mais avec un focus sur le centre-ville du Teil, pour améliorer les conditions de vie des habitants et pour le pouvoir d'achat aussi.

Pour attirer une nouvelle population sur le centre-ville du Teil et pour plus de mixité sociale. C'est une façon de rénover des logements et de faire en sorte que des nouveaux habitants investissent le centre-ville.

L'Opération Façades : c'est un besoin essentiel. Ce sont des subventions attribuées aux propriétaires occupants ou bailleurs.

Je rappelle qu'il y a la Maison de l'Habitat en centre-ville pour les aider à monter les dossiers de demandes de subventions. On aide aussi les entreprises locales. Nous avons réuni plusieurs fois les entreprises, elles s'y sont conformées pour répondre aux règles en vigueur.

Cela permet aussi à des personnes âgées de rester en centre-ville en rénovant leur logement.

On dépasse nos objectifs sur 5 ans. Déjà 36 dossiers subventionnés.

Aujourd'hui sur propriétaires bailleurs : 7 chantiers terminés, 20 en cours. Par exemple le plus gros chantier terminé : les LOGECOS. On va de 4 000 à 60 000 euros. En moyenne les propriétaires ont 50 % d'aides. Nous avons eu 48 réhabilitations sur Le Teil. C'est 1 million de travaux, dont 500 000 euros pour les entreprises locales.

## **Point sur la Rotonde :**

### **O. PEVERELLI**

Les travaux ont commencé. Installation à venir de Brico, Inter et Macdo et 4000 m<sup>2</sup> qui seront à la location. Enfin !

## **Maison de Santé :**

### **B. NOEL**

Enfin aussi ! Depuis le temps que la Communauté de Communes porte ce projet, il est en phase de construction. L'équipe médicale sera composée de : 3 médecins, 2 kinés, 3 infirmières, 1 podologue, 1 orthophoniste et d'1 sage-femme.

C'est 1 million de travaux, subventionnés à 50 % par l'Etat, 100 000 € par la Région, 200 000 € par le Département. Le reste est à la charge de Rhône-Helvie qui louera les locaux. Au bout du compte ça nous apporte une offre de soin consolidée. Des non remplacements de départ à la retraite, ça arrive. Et le fait de faire venir une sage-femme permet d'offrir une nouvelle offre. Nous pourrons aussi accueillir des stagiaires. Elle est faite pour plusieurs années. Les travaux ont démarré et si tout se passe bien elle devrait ouvrir en avril 2016.

## **Bilan Rentrée Scolaire :**

### **R. DELHOMME**

Les effectifs des écoles restent stables. 742 dans les écoles publiques. 289 dans le privé. Soit 1 031 enfants scolarisés au Teil. 85 % vont suivre les activités proposées dans le cadre de « Refondons l'Ecole ».

Collège M. Chamontin : 650 élèves  
Lycée X. Mallet : 659 élèves  
Collège La Présentation : 206 élèves  
Lycée Saint André : 226 élèves.

Les collèges et les lycées montrent que nous accueillons beaucoup de jeunes, soit près de 1 700 élèves.

Les axes et les objectifs sont poursuivis sur Refondons l'Ecole avec le PEDT cette année. La 1<sup>ère</sup> année mise en place, la 2<sup>ème</sup> on s'est adapté. Cette 3<sup>ème</sup> année sera axée sur la coordination avec les parents et les enseignants. Et laisser plus de temps aux équipes pour préparer leur travail.

Nous avons 3 rencontres pour monter des projets à l'échelle de la commune. La rentrée s'est bien passée. Et nous aurons aussi des nouveaux enfants à accueillir avec les 60 livraisons de logements.

Beaux résultats aussi pour le BAC (5<sup>ème</sup> au niveau régional) ce qui prouve qu'il y a un enseignement de qualité. Au Lycée Xavier Mallet sur 124 candidats, 123 ont réussi.

La Salle des Fêtes de Mélas est désormais transformée en Restaurant Scolaire avec Self. Cela fonctionne très bien. Nous fonctionnons désormais avec la cuisine centrale du Lycée Saint André avec la Société API.

## **I - Communauté de Communes Rhône-Helvie**

### **1 - Transfert de compétence « élaboration, révision et suivi de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »**

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) prévoit que dans les trois ans qui suivent sa publication, les communes membres d'une communauté de communes peuvent transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, selon les modalités prévues à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'intérêt d'exercer la compétence à l'échelle intercommunale pour une cohérence de territoire et de développement, il est souhaitable de s'engager dans cette démarche de planification urbaine.

Par délibération en date du 30 juin 2015, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts et de prendre dans le cadre de son bloc de compétence « aménagement de l'espace communautaire » la compétence « élaboration, révision et suivi de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Il convient donc d'approuver la modification des statuts en ce sens.

## **O. PEVERELLI**

On ajourne cette délibération pour une raison précise. La loi Notre dans un de ses articles précise la redéfinition des EPCI. Les Communautés de Communes doivent avoir au moins 15 000 habitants. Ces fusions vont se faire rapidement. Des discussions sont ouvertes. Une Commission Départementale en Préfecture qui avait lieu cet après-midi a lancé les regroupements. Il y en aurait 9 en Ardèche. Il faut qu'elles soient voisines. Dans notre secteur : il y a Rhône-Helvie et Barrès Coiron. Ce sont les discussions que nous aurons dans les jours à venir.

Je rappelle que nous avons écrit dès 2008 à la Sésame, à ce moment-là le Président nous avait dit que c'était trop compliqué. Nous avons fait notre chemin et aujourd'hui nous sommes dans la réflexion avec d'autres, côté Ardèche. Je propose que nous abordions cette question au prochain Conseil Communautaire.

## **B. NOEL**

Il faut que nous réfléchissions à un vrai projet avec nos voisins.

## **R. COTTA**

Je suis très surprise que vos ne parliez pas de Berg et Coiron. Car il y a quelques mois, pour les élections départementales, il nous a été imposé le découpage du nouveau canton avec Berg et Coiron en nous expliquant qu'il y avait une logique de territoire. Aujourd'hui, bien que je sois d'accord sur le fait d'un rapprochement avec Barrès Coiron, comment expliquer aux habitants que nous allons encore avoir un autre découpage qui s'ajoute à d'autres ?

## **B. NOEL**

Je souhaiterais que ce débat ait lieu en Conseil Communautaire pour le respect des autres conseillers communautaires. Mais cette question sera bien évidemment abordée.

### 2 - Attribution de Compensation des Communes 2015

Il est rappelé que chaque année la Communauté de Communes Rhône-Helvie reverse aux communes une attribution de compensation qui assure la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

A compter de l'année 2015, l'EPCI a pris en charge le fonctionnement du service commun des Autorisations des Droits du Sol (ADS) dont les modalités de remboursement ont été précisées dans les conventions d'adhésion au nouveau service.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le reversement de l'attribution de compensation 2015 qui s'élève à la somme de 660 707,12 euros pour la Commune de Le Teil (contre 695 827 euros en 2014).

### **Vote à l'unanimité**

### 3 - Groupement de commandes - Assurances

Dans le cadre de la mutualisation des services entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et les cinq communes membres, il a été décidé de mettre en place un groupement de commandes portant sur l'ensemble des marchés d'assurances susceptibles d'offrir des garanties de couverture importantes tout en ayant des cotisations avantageuses.

Le marché porterait sur 4 lots distincts :

- ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES ;
- ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE ET DES RISQUES ANNEXES ;
- ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE, MISSION COLLABORATEURS ET DES RISQUES ANNEXES ;
- ASSURANCE DE LA PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE.

Chaque collectivité sera libre de signer (ou de ne pas signer) avec le ou les candidat(s) retenu(s).

## **B. NOEL**

Merci à tous les services qui ont travaillé sur ces questions. Ce n'est pas simple à mettre en place.

### **Vote à l'unanimité**

## **II - Urbanisme et Travaux**

### **1 - Procédure de reprise de concessions et carré commun**

La Commune de Le Teil dispose de 4 cimetières (Centre, Frayol et Mélas Haut et Bas). Pour autant, nous faisons face à une pénurie de concessions libres de droit avec le risque à terme de se retrouver dans l'impossibilité de pouvoir délivrer de nouveaux emplacements.

Il est donc nécessaire de lancer une procédure de reprise de concessions qui sont en état d'abandon manifeste. De plus, le carré commun du cimetière du Centre est surdimensionné par rapport aux exigences de la réglementation funéraire, il est donc proposé de récupérer un très grand nombre de ces emplacements pour les transformer en concessions trentenaire.

### **Vote à l'unanimité**

### **2 - Travaux Digue du Frayol - Demande de subventions**

Par délibération du 29 juin 2015, il avait été approuvé la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour le financement de travaux de l'opération de création d'un déversoir de crue sur la digue du Frayol.

Un changement dans les orientations du FPRNM nécessite de délibérer à nouveau pour demander des financements auprès de l'Europe au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPIER), mais également auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche, de la Région Rhône Alpes, et de la Compagnie Nationale du Rhône.

Pour rappel, l'estimation des travaux du bureau d'études s'élève à 160 000 euros HT.

## **R. COTTA**

Si je comprends bien le but du déversoir c'est de permettre la réalisation d'un parking ? Mais est-ce que ça ne risque pas d'aggraver les inondations au niveau du collège, de la maison de retraite, des habitations ?

## **O. PEVERELLI**

Ces habitations et constructions sont antérieures à la doctrine du Plan Rhône qui impose de nouvelles règles de sécurisation le long du fleuve.

## **R. COTTA**

Vous allez avoir un PPRI. Est-ce que le déversoir est pris en compte ? Contrairement à certains quartiers.

## **O. PEVERELLI**

Par exemple ?

## **R. COTTA**

Le Frayol.

## **O. PEVERELLI**

Le PPRI ne règle pas les problèmes d'inondations, il définit des zones constructibles et non constructibles. C'est une demande de subvention. On vote pour la demande de subvention. Je vous propose que l'on discute de la technique quand on aura lancé le projet. La solution technique viendra après.

### **Vote à l'unanimité**

#### **3 - Acquisitions Foncières - Déclaration d'Utilité Publique**

Lors de la construction de la nouvelle Gendarmerie, des réseaux et la voirie de desserte passaient sur des parcelles privées. Par délibération du 04 juillet 2011, il avait été demandé à Monsieur le Préfet de l'Ardèche de lancer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin d'acquérir ces terrains.

A l'occasion de la procédure, une entente amiable avec les propriétaires avait été trouvée d'où l'abandon de l'expropriation. Mais depuis lors, suite au décès de l'un des propriétaires, les héritiers ne veulent plus céder les terrains impactés.

En conséquence, il est nécessaire de ressaisir Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour lancer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur les parcelles n° BY 79, 209 et 211 d'une superficie totale de 2 456 m<sup>2</sup>.

### **Vote à l'unanimité**

#### **4 - Travaux Poste de relevage Gendarmerie - Demande de subvention Agence de l'Eau**



Suite aux intempéries de novembre 2014, la canalisation des eaux usées issues du casernement de la nouvelle gendarmerie a été emportée.

Compte tenu des différentes options pour sécuriser le site des mesures provisoires ont été prises. Maintenant, il est nécessaire de réaliser des travaux de consolidation par la création d'un poste de relevage avec un passage de la canalisation de refoulement dans le lit du ruisseau.

Les coûts des travaux sont estimés à 129 300 euros HT. Pour les financer, il est demandé à l'Agence de l'Eau une subvention de 30 %.

**Vote à l'unanimité**  
**4 votes contre**

5 - Travaux Eglise de Mélas - Demande de subvention à la DRAC

Dans le cadre des travaux entrepris sur l'église de Mélas, la sacristie est restée en l'état ce qui peut poser des problèmes d'infiltration. Il est proposé de réaliser des travaux sur la partie extérieure de la sacristie pour rendre également un aspect plus esthétique et conformer au reste de la réhabilitation.

Les travaux sont estimés à 40 000 euros HT, et il est nécessaire de solliciter des subventions auprès de la DRAC, mais également auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

**J. DURAND**

Est-ce que le vitrail a été réparé ?

**O. PEVERELLI**

C'est un élément classé donc il faut qu'on lance une procédure aussi auprès de la DRAC.

**Vote à l'unanimité**

6 - Servitude de passage des eaux pluviales - Monsieur GRAVIER

Lors de la réalisation d'une extension du réseau d'eaux pluviales sur le Chemin des Helviens, il est nécessaire de passer une canalisation sur un terrain privé, cadastré BY n° 219, appartenant à Monsieur André GRAVIER.

Un acte notarié doit donc être rédigé pour officialiser la servitude de passage.

**Vote à l'unanimité**

7 - Régularisation de la Montée du Château au niveau du tableau de classement des voiries

De manière périodique, il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement de voiries, notamment lors de nouvelles constructions dans certains quartiers ou à l'occasion de création de nouvelles voies.

En l'espèce :

<b>AVANT MODIFICATION</b>			
<b>Nom de la voie :</b>	<b>Statut :</b>	<b>Origine :</b>	<b>Extrémité :</b>
R 087 Rue de l'Espérance	Voie communale	Rue Gaston Vigne R 088	CR 001 (au niveau de la parcelle AS 217)
CR 001 Bois de Nerve	Chemin rural	R087 (au niveau de la parcelle AS 217)	VC 023 de Coustel Est
<b>APRES MODIFICATION</b>			
R 087 Rue de l'Espérance	Voie Communale	Rue Gaston Vigne R 088	CR 001 (au niveau de la parcelle E 176)
CR 001 Bois de Nerve	Chemin rural	CR 001 (au niveau de la parcelle E 176)	VC 023 de Coustel Est

### **Vote à l'unanimité**

#### **8 - Droit de Prémption -7 place Voltaire**

Dans le cadre de la politique de lutte contre l'habitat insalubre mené dans l'OPAH RU, la Commune a été destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur un appartement de 60 m<sup>2</sup> et d'une cave sis au 7 Place Voltaire, pour un montant de 25 000,00 euros.

Cet appartement fait partie du tènement immobilier donnant à la fois sur la Rue de la République (Etablissement FENOUIL) et sur la Place Voltaire.

Compte tenu de l'enjeu stratégique du lieu, il a été décidé de préempter ce bien.

### **Y. CHAMBERT**

Pourquoi ça ne passe pas dans le programme EPORA ?

### **O. PEVERELLI**

On s'y est pris trop tard mais on voulait quand même préempter. On va le porter nous directement.

### **Vote à l'unanimité**

## **III - Personnel**

### **1 - Modification du Tableau Théorique des Effectifs**

a ) Dans le cadre de la mutualisation des services entre la Communauté de Commune Rhône-Helvie et la Commune de Le Teil, il a été décidé de créer un poste mixte (50/50) pour assurer les missions de Chef de Projet Culturel à savoir :

- Coordonner les projets culturels et artistiques dans le cadre de la convention territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (EAC),
- Animer la démarche (comité de pilotage avec les autres partenaires institutionnels ; réunions de travail avec les acteurs artistiques, mobilisation des acteurs éducatifs et sociaux...), faire le suivi administratif et financier de celle-ci,
- Accompagner les partenaires culturels et artistiques du territoire au regard de la convention EAC,
- Mettre en œuvre les outils d'évaluation et mesurer les impacts et effets des projets culturels aidés,

- Analyser les besoins culturels et les conditions d'accès à l'offre sur le territoire de Rhône-Helvie,
- Mettre en cohérence les différentes actions des établissements culturels de la collectivité,
- Gérer et suivre les partenariats culturels de la collectivité,
- Rechercher des financements nouveaux pour l'ensemble des actions,
- Mettre en place la politique culturelle de la commune,
- Coordonner le PEDT (Projet Educatif Territorial) sur la Commune du Teil,
- Faire le suivi administratif et financier du PEDT (avec recherche de financements nouveaux),
- Mettre en lien les volets périscolaires de la commune et l'EAC portée par l'intercommunalité,
- Mettre en place des temps de concertation entre sphère éducative, périscolaire et extrascolaire,
- Animer des comités de pilotage et suivi,
- Assister et conseiller les élus,
- Animer des réunions thématiques et des groupes de travail avec les responsables des services (jeunesse, éducation, sport, culture, politique de la ville) afin de développer les logiques de coopération et de mutualisation.

Ce poste est à pourvoir pour une période de trois ans, par un contractuel de niveau catégorie A.

Une convention devra être passée avec la Communauté de Communes Rhône-Helvie portant sur les modalités administratives et financières.

b) Dans le cadre de la Politique de la Ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la Commune de Le Teil a été inscrite dans le Projet d'Intérêt Régional par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Seuls 28 projets ont été retenus en Rhône Alpes, et la ville du Teil est la seule commune d'Ardèche bénéficiaire.

L'ANRU conseille et soutient financièrement les collectivités territoriales dans la réalisation de leurs Projets de Rénovation Urbaine (PRU). Les quartiers concernés (Cœur de ville pour Le Teil) font l'objet de rénovations visant la mixité sociale et l'amélioration des conditions de vie des habitants :

- Destruction ou réhabilitation de logements anciens,
- Construction de logements neufs,
- Création d'espaces et d'équipements publics,
- Remise à neuf de l'éclairage et du mobilier urbain,
- Multiplication des commerces de proximité,
- Actions en faveur du développement économique, de l'emploi et de la culture.

Pour mener à bien cette opération, l'ANRU finance l'ingénierie nécessaire à la conduite du projet. Pour ce faire, il est nécessaire de recruter un chef de projet chargé du pilotage stratégique (déclinaison des objectifs, coordination avec les autres politiques publiques, animation du partenariat, accompagnement des élus, etc...) et du pilotage opérationnel (animation, organisation des contributions des différents acteurs, reporting, gestion des risques et points de blocage, pilotage des études, etc...). Ce poste de contractuel, de niveau équivalent catégorie A, répond généralement à un profil d'urbaniste, et dont la durée du contrat est calée sur celle du projet.

### **Vote à l'unanimité**

#### **R. COTTA**

Qui finance le poste ?

#### **P. TOLFO**

Il sera financé par l'ANRU.

## **O. PEVERELLI**

Il sera peut être porté par la Communauté de Communes, c'est en réflexion, Nous attendons encore des éléments de l'ANRU.

## **R. COTTA**

Quelle est la durée du contrat ?

## **P. TOLFO**

5 ans.

## **O. PEVERELLI**

Pour l'exemple d'Annonay, la durée a dépassé 5 ans car c'est calé sur la durée de l'ANRU.

## **R. COTTA**

Le travail avec l'association De l'Aire est toujours d'actualité ?

## **O. PEVERELLI**

Oui, c'est une démarche culturelle autour d'un projet urbain.

## **IV - Finances**

### 1 - ALVR - Garantie d'Emprunt - Modification de taux

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2004, la Commune de Le Teil avait accordé une garantie d'emprunt, à hauteur de 100 %, à l'Association Logement Vallée du Rhône (ALVR), prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche d'un montant de 608 000 euros, à l'occasion de l'acquisition et la rénovation d'un tènement immobilier de 3 305 m<sup>2</sup>, sis Impasse de la Résistance à Le Teil (07400).

Ce prêt d'une durée de 30 ans avait un taux actuariel de 3,80 % sur la base d'un livret A à 2,25 %.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts et de la baisse du taux du Livret A, l'Association ALVR a renégocié ce prêt en taux fixe à 2,95 % pour une durée résiduelle de 19,75 années (soit 79 échéances) pour un capital réaménagé de 467 412,26 euros.

L'Association ALVR et le prêteur sollicitent la réitération de la garantie d'emprunt par la Commune de Le Teil, à hauteur de 100 %.

**Vote à l'unanimité**

### 2 - Décisions Modificatives

**Vote à l'unanimité**

### 3 - Questions Financières Diverses

**R. COTTA**

Combien nous a coûté le Volcanic ?

**O. PEVERELLI**

On pourra vous communiquer les montants.

**R. COTTA**

Les ardoises vis-à-vis des fournisseurs ?

**O. PEVERELLI**

Cela relève de la gérance, nous ne sommes pas responsables de l'exploitation.

**Vote à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 19h50.**